



République Française  
Département de la Moselle

## ARRETE DU PRESIDENT 2025-04

### portant nomination de mandataires à la régie de recettes et d'avances « Tourisme »

Vu la décision du Président n° 2025-82 en date du 23 juin 2025 instituant la régie de recettes et d'avances « Tourisme »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 23 juin 2025,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 23 juin 2025,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### ARRETE

#### Article 1 :

Sont nommés mandataires de la régie de recettes et d'avances pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie « Tourisme », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- [REDACTED]

#### Article 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

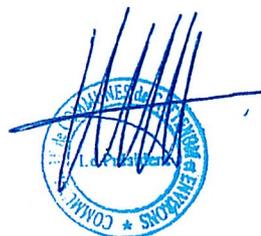
Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

#### Article 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Cattenom, le 23 juin 2025

Michel PAQUET  
Président



Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le ..25/06/2025.....

*Vu pour acceptation*

~~XXXXXXXXXXXX~~

Le régisseur

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le ..25/06/2025.....

*Vu pour acceptation*

~~XXXXXXXXXXXX~~

Le mandataire suppléant

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le ..25/06/25.....

*Vu pour acceptation*

~~XXXXXXXXXXXX~~

Le mandataire

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le ..25/06/25.....

*Vu pour acceptation*

~~XXXXXXXXXXXX~~

Le mandataire

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le ...25/06/25.....

*Vu pour acceptation*

~~XXXXXXXXXXXX~~

Le mandataire

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le 25/06/2025  
Vu pour acceptation

  
Le mandataire

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le 25/06/2025  
Vu pour acceptation

  
Le mandataire

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le 25/06/2025  
Vu pour acceptation

  
  
Le mandataire

Mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »  
Le 25/06/2025  
Vu pour acceptation

  
  
Le mandataire

Reblié le 27/06/2025

